

Mémoire présenté au BAPE:
Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec

présenté par Les Ami(e)s du Richelieu
groupe de citoyens

Depuis les dernières cinquante années, les Ami(e)s du Richelieu ont vécu une détérioration constante de leur qualité de vie sur les bords de la rivière Richelieu. Un nombre croissant de journées par année connaissent une qualité de l'air qui laisse beaucoup à désirer, soit des alertes de smog rendent l'air irrespirable, causant des problèmes de sinus, de manque d'énergie ou de la toux, soit des élevages intensifs et leur épandage dégagent des odeurs qui provoquent des irritations des voies respiratoires, des accumulations de muqueuses qui provoquent de la toux et des nausées. La qualité de l'eau de la rivière est devenue telle que la baignade n'est plus à conseiller et met même la santé des gens en danger, surtout après une pluie abondante, et l'accumulation des sédiments en suspension qui se déposent dans le fond de l'eau le rend gluant au toucher et nuit à la reproduction d'espèces menacées. De plus, les frais encourus pour rendre cette eau potable n'ont sans cesse qu'augmenter avec les années. Ce pourquoi nous nous inquiétons grandement des forages qui se sont fait (comme à Saint-Jean-sur-Richelieu) ou que l'on prévoit de faire (comme à Saint-Marc-sur-Richelieu) le long de ses rives et ses affluents à la recherche du gaz de schiste.

Après s'être documentés largement grâce à des rapports, études et publications, nous en sommes venus aux conclusions suivantes:

Considérant que la population du Québec n'a pas été consultée dans la décision d'aller de l'avant dans l'exploration et l'exploitation du gaz emprisonné dans les formations géologiques de l'Utica;

Considérant que le gouvernement Charest s'est engagé en 2009 de diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 20% de 1990 d'ici l'année 2020 et qu'il n'a

pas été démontré d'une manière scientifique indépendante que le cycle de vie du gaz non conventionnel serait une ressource qui nous aiderait dans nos objectifs de diminution de GES;

Considérant que la Province de Québec a passé la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (Loi sur l'eau) en 2009 et que les méthodes actuelles pour extraire le gaz non conventionnel nécessite des quantités importantes d'eau douce, qu'aucune redevance ne peut rendre compte de la ressource sans laquelle la vie sur terre est impossible et qu'aucune usine de traitement d'eaux usées municipale actuelle n'est en mesure de traiter adéquatement les eaux usées produites par l'extraction du gaz de schiste;

Considérant le bouleversement social et environnemental qu'apporte l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste par fracturation hydraulique, par sa présence intrusive des milieux habités et cultivés, par ses prélèvements massifs d'eau douce et les émanations aériennes et liquides contaminés de cette industrie;

Considérant que la promotion, l'extraction et la production d'une ressource non renouvelable et polluante ne sont pas conséquents avec les principes du développement durable comme établis dans La Loi sur le développement durable, un élément central du Plan de développement durable du Québec que le gouvernement a présenté à la population à l'automne 2004 après une vaste consultation publique puis une commission parlementaire en 2005;

Considérant que nos connaissances des couches géologiques, des nappes phréatiques, des rivières souterraines et la migration des matières dans les sous-sols Québécois sont incomplètes et mal comprises et que d'injecter de l'eau douce, du sable et des produits chimiques auront des réactions chimiques et physiques mals connues;

Considérant que les forages existants et prévus sont en milieux habités drainés par des rivières déjà polluées et que la fracturation hydraulique fera la main basse sur des quantités considérables d'eau douce tout en produisant des eaux usées qui devront être traitées, impactant ainsi doublement sur des rivières déjà détériorées;

Considérant que les problèmes anticipés qui s'ensuivront aux forages par

fracturation ne seront pas seulement vécus à l'intérieur du bassin versant de la rivière Richelieu mais bien dans la plupart des bassins versants où le forage à la recherche du gaz non conventionnel à l'intérieur du grand bassin versant du fleuve Saint-Laurent;

Considérant que le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs n'a pas fait preuve de rigueur dans l'application de La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et n'a pas réussi à améliorer la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes du Québec dans leur ensemble depuis plusieurs années;

les Ami(e)s du Richelieu avons conclu qu'il est nécessaire d'établir un moratoire complet, un arrêt complet de toute activité de forage, que ce soit sous le prétexte d'exploration ou d'exploitation, et qu'une tenue d'audiences génériques à la grandeur de la province est nécessaire avant d'aller de procéder dans la filière du gaz non conventionnel, du moins tant et aussi longtemps que les méthodes de forage et de fracturation hydraulique ne démontreront pas une meilleure maîtrise des impacts sur la société et l'environnement, que ce soit à la surface ou dans les profondeurs géologiques. Il y va de la qualité de vie, voir même de la survie des citoyens du Québec et des écosystèmes dont ils dépendent pour se nourrir et se détendre.

Tim Yeatman
vice-président
Les Ami(e)s du Richelieu
Une rivière. Une passion.